



## Vous accompagne dans le financement de vos projets d'entreprise

Prêt d'honneur à la création d'entreprises	Prêt d'honneur à la reprise d'entreprises	Prêt d'honneur Croissance des entreprises
<p>Entreprises individuelles ou sociétés de <b>moins de deux ans d'existence</b>  <b>Montant : de 3 000 € à 15 000 €</b>  <b>Taux : 0 %</b>  <b>Remboursable sur 36 mois</b>  <b>Territoire : Bassin d'emploi de St-Nazaire</b>  <b>Accompagnement personnalisé pendant 3 ans</b></p> <p><b>Critères d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir un prêt bancaire complémentaire au moins du même montant que le prêt d'honneur.</li> <li>- Tous secteurs d'activité à l'exception des professions libérales ou à numéros clausus, médicales et paramédicales, activités d'intermédiation financière, de promotion et de locations immobilières et entreprises agricoles.</li> </ul>	<p>Entreprises individuelles ou sociétés de <b>moins de deux ans d'existence</b>  <b>Montant : de 3 000 € à 15 000 €</b> <i>pouvant aller jusqu'à 40 000 € à 60 000 € (si plusieurs repreneurs) suivant intervention du Fonds Pays de la Loire Transmission Reprise</i></p>   <p><b>Taux : 0 %</b>  <b>Remboursable sur 36 mois</b>  <b>Territoire : Bassin d'emploi de St-Nazaire</b>  <b>Accompagnement personnalisé pendant 3 ans</b></p> <p><b>Critères d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir un prêt bancaire complémentaire au moins du même montant que le prêt d'honneur.</li> <li>- Tous secteurs d'activité à l'exception des professions libérales ou à numéros clausus, médicales et paramédicales, activités d'intermédiation financière, de promotion et de locations immobilières et entreprises agricoles.</li> </ul>	<p>Entreprises de <b>2 à 5 ans d'existence</b>  <b>Montant : de 5 000 € à 20 000 €</b>  <b>Taux : 0 %</b>  <b>Remboursable sur 24 à 48 mois</b>  <b>Territoire : Bassin d'emploi de St-Nazaire</b>  <b>Apport en compétences de professionnels</b></p> <p><b>Critères d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir un <b>Financement complémentaire</b> au moins du même montant que le prêt d'honneur</li> <li>- <b>Embauche d'au moins une personne en CDI</b> à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année du projet, 10 ETP Maximum</li> <li>- <b>Tous secteurs d'activité</b> à l'exception des professions libérales ou à numéros clausus, médicales et paramédicales, activités d'intermédiation financière, de promotion et de locations immobilières et entreprises agricoles.</li> </ul>